

## Procédure

Dossier téléchargeable sur [www.economie.nordpasdecals.fr](http://www.economie.nordpasdecals.fr)  
ou sur simple demande.

Dépôt  
du dossier



Instruction  
du dossier



Présentation  
du dossier

aux élus régionaux

## Liste indicative de priorités régionales

1. Responsabilité environnementale
  - déchets
  - eau
  - énergie
  - bilan carbone, etc.
2. Responsabilité sociale
  - GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences)
  - gouvernance et dialogue social
  - recrutement de personnes issues d'un parcours d'insertion
  - égalité des chances, etc.
3. Autres priorités
  - international
  - démarche de professionnalisation (pour les associations), etc.



## Contact

Région Nord-Pas de Calais  
Direction de l'Action Economique  
Service Création d'Activités  
et Développement des Territoires

Hôtel de Région  
151, Avenue du Président Hoover  
59555 LILLE CEDEX – 03.28.82.75.63

[www.economie.nordpasdecals.fr](http://www.economie.nordpasdecals.fr)



## CONTRAT DE CREATION

Un outil pour l'émergence  
d'associations et d'entreprises  
pérennes et responsables

## Objectifs

- **Soutenir financièrement** les créations d'activités génératrices d'emplois, tout en facilitant l'accès à d'autres financements.
- **Diffuser les valeurs** sociétales et environnementales de la Région.

## Bénéficiaires

1. les structures intervenant dans le domaine de l'**ESS (Economie Sociale et Solidaire)** :

- les **associations ou structures coopératives** de service à la personne avec un agrément qualité,
- les entreprises solidaires avec agrément de la préfecture,
- les **associations ou structures coopératives** de l'ESS avec une **activité économique** (hors structures d'aide à la personne).

2. les **entreprises industrielles**.

3. les **entreprises de prestations de services à haute valeur ajoutée** aux entreprises.

4. les **entreprises innovantes** ayant le statut de JEI (Jeune Entreprise Innovante) ou étant accompagnée par une structure spécialisée dans l'accompagnement et/ou le financement des entreprises innovantes.

Les structures concernées devront déposer leur dossier avant la clôture de leur 1<sup>er</sup> exercice fiscal.

## Caractéristiques de l'aide

Le montant du Contrat de Création est calculé en fonction d'un **programme d'emplois et d'investissements associé à une démarche RSE** (Responsabilité Sociale et Environnementale) établi sur trois ans.



## Emplois éligibles

La structure doit s'engager à créer des emplois permanents dans la région, dans un délai maximum de 3 ans à compter du démarrage de son activité.

## Investissements éligibles

- Les investissements matériels de production, de bureautique et d'informatique.
- Les dépenses d'agencement.
- Les investissements immatériels (hors salaires) : frais de recrutement et formation, de recherche et développement et frais commerciaux significatifs (stand, site internet, etc).

## Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE)

Le bénéficiaire s'engage à développer sa **responsabilité sociale et environnementale** en participant à des actions intégrant les priorités régionales. Une liste des actions potentielles est disponible sur demande à la Région.

## Montant de la subvention

Le montant de l'aide est dépendant d'un nombre d'emplois à créer mais aussi de critères de bonification intégrant des priorités régionales :

- **2 000 euros** par emploi créé + **1 000 euros** supplémentaires par emploi créé pour chaque critère de bonification.
- **24 000 euros** pour la création spécifique d'un poste de cadre si l'entreprise crée au minimum 5 emplois (CDI), poste de cadre inclus. Pour les associations, le nombre d'emplois est réduit à 4 CDI.

## Critères de bonification

- Présence de R&D supérieure à 30% du total des investissements immobilisés ou de brevets.
- Investissements dépassant les 100 000 euros.
- Embauche de personnes handicapées reconnues par la CDAPH (la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).
- Intégration dans la logique des pôles de compétitivité et d'excellence.

Pour plus de détails se référer au cadre d'intervention disponible sur [www.economie.nordpasdecals.fr](http://www.economie.nordpasdecals.fr)